

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE

RÉCÉPISSÉ
D'UNE CARTE D'IDENTITÉ ET DE CIRCULATION
(TRAVAILLEURS AGRICOLES)

Le nommé Parenti Quintalis sujet italien,
titulaire d'une carte d'identité et de circulation, employé en qualité
de journalier chez M Margelis à La Roquebrun
est autorisé à circuler dans les limites de la commune de La
Roquebrun (Cantal)

A _____, le _____
LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,



OBSERVATIONS

Le présent récépissé doit rester constamment
en la possession du travailleur colonial ou étranger.
A l'expiration du contrat ou en cas de muta-
tion, le récépissé sera remis au Commissaire de
Police (ou au Maire) en échange de la carte d'iden-
tité et de circulation.

VISAS SUCCESSIFS

Arrivé à _____ le _____
chez M _____

Autorisé à circuler dans la commune de _____

LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

Arrivé à _____ le _____
chez M _____

Autorisé à circuler dans la commune de _____

LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

Arrivé à _____ le _____
chez M _____

Autorisé à circuler dans la commune de _____

LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

Arrivé à _____ le _____
chez M _____

Autorisé à circuler dans la commune de _____

LE COMMISSAIRE DE POLICE (OU) MAIRE,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE
D'UNE CARTE **RÉCÉPISSÉ**
(TRAVAILLEURS AGRICOLES)